

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 22 février 2024

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Christian BURLE - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Vincent LANGUILLE - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Catherine PILA - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

François BERNARDINI représenté par Martial ALVAREZ - Philippe GINOUX représenté par Nicolas ISNARD - Roland MOUREN représenté par Laurent SIMON.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Éric LE DISSES - Serge PEROTTINO - Henri PONS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

IVIS-003-15749/24/BM

**■ Attribution d'une subvention de fonctionnement global à l'association Incubateur Interuniversitaire Impulse au titre de l'année 2024 - Approbation d'une convention - MGDIS n°5908
74838**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Considérant que l'innovation et le développement des filières d'excellence (aéronautique-mécanique, énergie-environnement, industries créatives et numérique, micro-électronique, santé, tourisme et art de vivre, logistique et maritime) comptent parmi les orientations stratégiques majeures de l'agenda économique métropolitain, approuvé en mars 2017 et réactualisé en juin 2022, et que ceux-ci reposent notamment sur la valorisation de la recherche académique, la Métropole Aix-Marseille-Provence se propose de prolonger le soutien à l'association de l'Incubateur inter-universitaire IMPULSE.

L'incubateur inter-universitaire de l'Académie d'Aix-Marseille Impulse a été créé dans le cadre de la loi sur l'innovation de 1999, dite Loi Allègre. Les universités du rectorat de l'académie d'Aix-Marseille, associées dès l'origine, ont par la suite été rejointes par le CEA Cadarache, le CNRS, l'INSERM, l'IRD, l'INRA, l'École Centrale de Marseille, l'École des Mines de Saint Étienne et l'École Arts et Métiers Campus d'Aix-en-Provence.

En tant qu'incubateur « Allègre », Impulse est soutenu financièrement par le Ministère de l'enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation, par les fonds européens ainsi que par les collectivités territoriales.

Sa mission est de valoriser les résultats de la recherche publique par l'accompagnement aux projets de création d'entreprises innovantes issus des laboratoires de recherche, portés par des chercheurs, des étudiants ou des entrepreneurs et entre ainsi en cohérence avec les objectifs et priorités décrits au sein de documents stratégiques métropolitains et notamment l'Agenda du Développement Economique dont une version actualisée a été approuvée le 30 juin 2022 par délibération n°ECOR-001-12062/22/CM.

Les porteurs de projets accompagnés sont soit des personnels de recherche, soit des entrepreneurs qui utilisent une technologie mise au point par un laboratoire.

Cet appui à l'entrepreneuriat deeptech repose sur un accompagnement personnalisé et quotidien par un chargé d'affaire. Les entrepreneurs bénéficient également d'un pool d'experts à leur service ainsi que de formations dédiées à l'entrepreneuriat. A cet accompagnement dédié peut s'ajouter une aide financière, sous forme d'avance remboursable, de l'ordre de 30 000 à 40 000 euros.

L'action de l'incubateur Impulse s'inscrit en amont et en complémentarité des pépinières d'entreprises, telles que Marseille Innovation, la pépinière Cleantech du Technopole de l'Environnement Arbois-Méditerranée ou les pépinières innovantes du Pays d'Aix, portées ou soutenues par la Métropole.

Il est également un important prescripteur du fonds Aix-Marseille-Provence Amorçage (AMPA) et travaille notamment en étroite collaboration avec l'incubateur Belle de Mai, la SATT Sud-est, la CISAM et les pôles de compétitivité.

Au-delà de cet accompagnement des porteurs de projet, l'incubateur Impulse contribue activement, en lien avec ses partenaires, à l'effort global de valorisation de la recherche publique locale et, plus largement, de l'écosystème métropolitain d'innovation, par : l'organisation annuelle d'une journée « portes ouvertes » de l'incubateur et de demi-journées d'information, la participation à de nombreux événements de l'écosystème, et la contribution aux différentes instances d'échanges et d'animation de l'écosystème (assemblée générale des pôles de compétitivité, comité AMPA, jurys de concours, comité French Tech Seed, ...), au premier rang desquelles le Club Innov Provence animé par la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Ces différents volets de son activité en font un acteur essentiel de développement de l'innovation et de la consolidation de son écosystème sur le territoire métropolitain.

Evaluation et qualité :

- L'incubateur Impulse est évalué tous les 2 ou 3 ans par le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. La dernière audition date du 21 octobre 2021.
- Le Comité de Pilotage, auquel est associé la Métropole, est également informé chaque année du suivi et du bilan des activités.
- Impulse est par ailleurs certifié ISO 9001 par l'AFNOR depuis 2009 et ainsi audité chaque année pour garantir le maintien de sa certification.

Statistiques et résultats de l'Incubateur au 30 septembre 2023 :

Sur 237 projets incubés depuis sa création, Impulse a permis la création de 204 entreprises innovantes valorisant la recherche publique, qui ont généré plus de 2 000 emplois directs, dont plus de 1 500 toujours préservés, soit 9 entreprises de plus qu'en 2022 et 50 emplois supplémentaires créés. Plus de 50% des projets sont lauréats du concours i-Lab (France 2030/Bpifrance) ou BFT Deep Tech (soit en « émergence » et/ou en « création »).

Depuis sa création, l'investissement cumulé est de l'ordre de 17 millions d'euros, donnant lieu à plus de 483 millions d'euros de levées de fonds privées au profit des incubés (68 millions d'euros supplémentaires par rapport à 2022). Actuellement, son investissement annuel est de l'ordre de 800 000 euros pour environ 9 à 11 nouveaux projets incubés.

En moyenne, depuis 23 ans, 76% du budget est consacré aux projets incubés.

Indicateurs de suivi 2023 (au 30 septembre) :

- Nombre de projets accompagnés issus du territoire Métropolitain : 27 (96% des projets)
- Nombre de nouveaux projets intégrés en 2023 : 11
- Nombre de création d'entreprises : 9
- Nombre de projets ou entreprises portés ou co-portés par une femme parmi les projets accompagnés : 2
- Nombre d'emplois directs créés à 5 ans (2019 – 2023), pour les projets incubés de 2000 à 2021 : environ 600.

Programme d'action 2024 :

Au-delà de la sélection, de l'accompagnement et du financement de nouveaux projets de création d'entreprises, l'association poursuivra l'accompagnement des projets intégrés au cours des années 2022 et 2023 (environ 28). Dans la continuité de son programme d'action 2023, l'incubateur Impulse prévoit de développer, d'organiser et programmer une série d'actions contribuant à la valorisation de la recherche publique et à la sensibilisation à l'entrepreneuriat dans les milieux de la recherche.

- Sélection, accompagnement et financement d'une dizaine de nouveaux projets de création d'entreprises.
- Sensibilisation et information auprès des universités et organismes de recherche (étudiants, doctorants, chercheurs).

- Sensibilisation, formation et information auprès des porteurs de projets.
- Sensibilisation et information auprès d'un large public.
- Poursuite des partenariats existants (pôles de compétitivité, pépinières, SATT Sud-Est, CCI, ...) et démarche d'initiation de nouveaux (Institut Gustave Roussy, ...).
- Enrichissement de l'offre de service aux incubés par la mise à disposition de bureaux au sein de la Maison de l'Innovation (MDI).

2024 sera également l'année au cours de laquelle deux nouveaux dispositifs majeurs, dont l'incubateur IMPULSE est partenaire, se concrétiseront : le PUI Provence (Pôle Universitaire d'Innovation) et le Biocluster MIB (Marseille Immunology Biocluster). Ces dispositifs permettront à l'incubateur de disposer de moyens supplémentaires pour en intégrer davantage de nouveaux chaque année, notamment sur la thématique de l'immunologie.

L'incubateur Impulse poursuivra ses activités en 2024, et sollicite pour ce faire une subvention de 75 000 euros pour l'année 2024, sur une assiette totale de 540 000 euros, soit 13,88%. Elle vise à soutenir le fonctionnement de l'incubateur, à lui donner les moyens d'accompagner davantage de projets de création d'entreprises issues de la recherche publique et de valoriser au mieux les espaces vides de la M.D.I. afin de pouvoir y accueillir des entreprises incubées.

Après instruction, il est proposé d'attribuer à l'incubateur Impulse, porté par l'Association de préfiguration de l'incubateur inter-universitaire de l'Académie d'Aix-Marseille, au titre de l'année 2024, pour l'ensemble de ce programme d'actions, une subvention d'un montant de 60 000 euros. Ce dossier de demande de subvention est référencé dans MGIDS sous le numéro 5908.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° ECOR-001-12062/22/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2022 portant actualisation de l'Agenda du Développement Économique ;
- La délibération n° FBPA-042-15297/23/CM du Conseil de la Métropole du 7 décembre 2023 approuvant le règlement budgétaire et financier modifié.

Où le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- La qualité de l'action menée par l'incubateur Impulse en faveur de la valorisation entrepreneuriale de la recherche et les résultats obtenus, ainsi que son implication et son ancrage forts dans l'écosystème d'innovation métropolitain ;

- La volonté de la Métropole, réaffirmée dans l'Agenda du développement économique voté en juin 2022, de soutenir l'écosystème d'innovation et ses acteurs pour renforcer sa performance, notamment par le soutien aux porteurs de projets d'entreprises innovantes issues de la recherche publiques.

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention de fonctionnement global à l'association Incubateur inter-universitaire Impulse, d'un montant de 60 000 euros au titre de l'année 2024.

Article 2 :

Est approuvée la convention d'objectifs ci-annexée avec l'association Incubateur inter-universitaire Impulse.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention et tout document y afférant.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de l'exercice 2024 pour 80% et de l'exercice 2025 pour 20% en section de fonctionnement : Chapitre 65, Fonction 67, Nature 65748.

Ces crédits relèvent de la politique « Développement économique, innovation attractivité territoriale », de la sous-politique « Innovation, filières stratégiques, enseignement supérieur et recherche » et du programme « Innovation, filières stratégiques, enseignement supérieur et recherche » et seront exécutés par le service gestionnaire 4EEIS.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
La Vice-Présidente Déléguée,
Santé, ESR,
Recherche médicale,
Economie de la santé

Emmanuelle CHARAFE